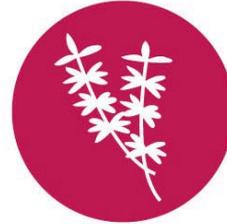




• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

NEWSLETTER PPAM BIO



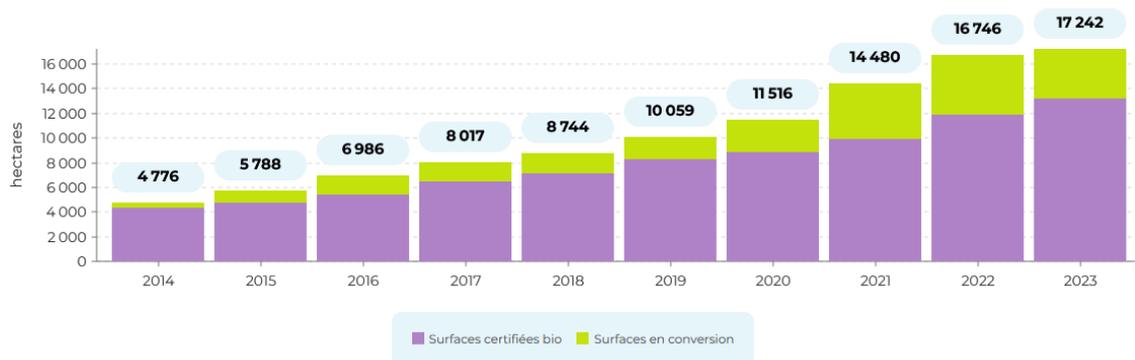
Newsletter n°10 - juillet 2024

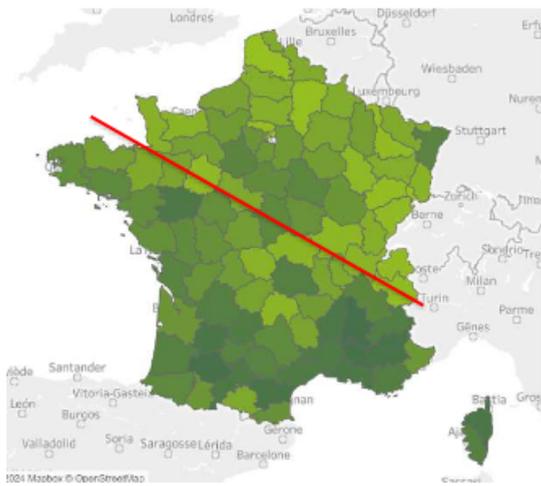
Les chiffres des PPAM Bio, en 2023

Les PPAM Bio en France: surfaces, nombre de producteurs et répartition

Sources: Agence Bio et Interbio Nouvelle Aquitaine

Surfaces en PPAM bio en France





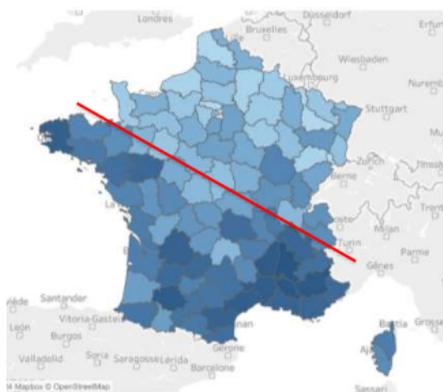
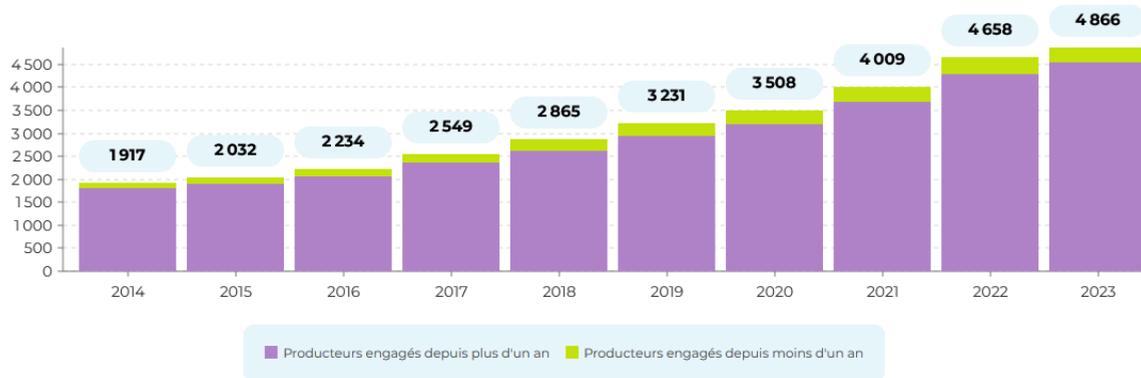
Répartition des surfaces en PPAM Bio

Les surfaces françaises ont connu une stabilisation en 2023 soit 16 801 724 ha cultivés, après des croissances record depuis 2010. On compte une baisse des surfaces en conversion de 838 ha vs 2022.

Les terres cultivées en PPAM Bio se répartissent majoritairement au sud d'une diagonale nord ouest / Sud-est. Le Lot et Garonne et la Dordogne figurent parmi les 20 premiers départements français en terme de surfaces en PPAM Bio.

La production de PPAM en bio représente 28.7% de la SAU totale des PPAM françaises.

Producteurs de PPAM bio en France



Répartition des producteurs de PPAM Bio

Les producteurs de PPAM Bio se répartissent là-encore majoritairement au sud d'une diagonale nord ouest / Sud-est. Le Lot et Garonne et la Dordogne figurent parmi les 20 premiers départements français en terme de nombre de producteurs.

On enregistre 4866 exploitations de PPAM bio en France, niveau proche de celui de 2022.

Les PPAM Bio en Nouvelle Aquitaine

Sources: Agence Bio et Interbio Nouvelle Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine, avec ses 1321 ha de PPAM bio dont 437 ha en conversion, maintient sa dynamique de croissance.

Elle enregistre cette année encore une augmentation soutenue en surface (+26%), plus modérée en nombre d'exploitations (572 ateliers PPAM soit +9.8% vs 2022).

L'année 2023 voit se détacher très fortement le Lot-et-Garonne devant les autres départements: il reste le premier département en surface PPAM bio avec 433 ha de PPAM (contre 217 ha en 2022), soit un doublement ! La Dordogne est en seconde position avec 165 ha. On trouve ensuite les Landes et la Charente-Maritime dépassant chacun la centaine d'ha. Ces

augmentations de surfaces, importantes dans le sud de la région, sont dues à de nombreuses conversions en coriandre, sur des surfaces relativement importantes.
C'est la Dordogne qui enregistre le plus grand nombre de producteurs avec 108 cultivateurs de PPAM bio en 2023.

La part des PPAM conduites en bio est de 47% en Nouvelle-Aquitaine, un taux très supérieur à la moyenne nationale

Tableau des surfaces par département

Département	Surface PPAM en Bio en ha	Surface PPAM en conversion en ha	Nombre de producteurs Bio	Nombre de producteurs en conversion
Charente	59,6	8,9	20	2
Charente Maritime	115	0,36	50	3
Corrèze	29,1	0,2	27	4
Creuse	13	0,8	31	2
Dordogne	151	14,7	99	11
Gironde	66,4	3,23	52	3
Landes	66,9	64	24	5
Lot-et-Garonne	142	291	69	5
Pyrénées Atlantiques	47,3	43,9	55	5
Deux-Sèvres	83,2	1,4	31	4
Vienne	64,6	7,29	35	3
Haute-Vienne	45,1	1,7	25	7

Concernant la Nouvelle Aquitaine, la dynamique observée se maintient en 2024 avec 59 nouveaux engagements à fin mai en PPAM production principale. Ils se répartissent ainsi :

-24 installations et 35 conversions

-20 en 100% bio

-36 avec coriandre

Les nouveaux engagements en PPAM bio sont majoritairement situés dans les Landes, le Lot et Garonne et la Dordogne, ce qui renforce la situation observée en 2023.

Le marché des PPAM en France (2022 et 2023)

Sources: *Panorama du marché des PPAM* publié par FranceAgriMer en décembre 2023, bilans du SYNADIET et du STEPI.

L'année 2022 est encore très particulière pour les différents marchés français en cette période post pandémie de la Covid-19 et les marchés des PPAM sont très hétérogènes selon les circuits de distribution. Ainsi, la GMS et le circuit bio connaissent de fortes baisses de chiffre d'affaires liées à l'inflation et à la diminution plus générale de fréquentation. Par contre la pharmacie, circuit de référence pour les produits de santé, reste dans une dynamique de hausse.

Evaluation des besoins en PPAM bio des opérateurs régionaux

L'enquête annuelle d'Interbio Nouvelle Aquitaine auprès de ses adhérents a été réalisée entre avril et mai 2024. Elle a permis de recueillir 12 retours d'entreprises utilisatrices de plantes, aux métiers et localisations variés. On observe une baisse globale des volumes recherchés depuis 2020 pour atteindre 56.7 tonnes dont 8.5 en frais en 2024. Le nombre de plantes recherchées est stable autour de 40 chaque année. 3 entreprises n'ont pas exprimé de besoins.

Les résultats de cette enquête seront prochainement mis en forme dans une fiche synthétique, pour diffusion aux membres du collège Amont d'Interbio (chambres d'agriculture et groupements d'agriculteurs bio) et sur demande aux porteurs de projets agricoles en PPAM en Nouvelle-Aquitaine. Contact: Véronique Baillon (v.baillon@bionouvelleaquitaine.com).

Actualités

Retours sur la commission PPAM Bio d'Interbio du 11 juin 2024

Base de données "allégations" de la Fédération des Paysans-nes Herboristes

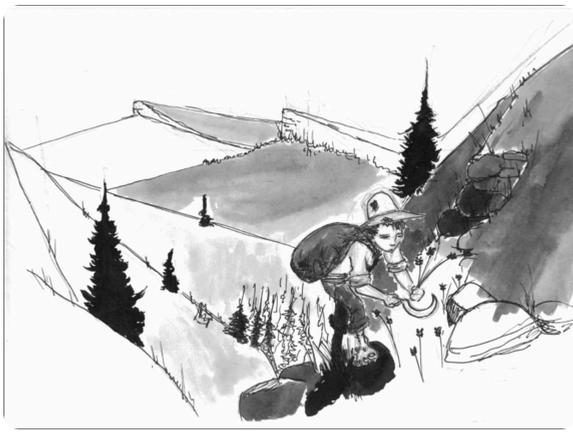
- Cette base de données sur les allégations de santé sur les produits à base de plantes utilisables en vente directe (BADASSE) a été élaborée par la Fédération des Paysans Herboristes (FPH) / Jean-Baptiste Gallé
- Elle récapitule le statut juridique des plantes, propose des reformulations d'allégation utilisables, apporte les justifications nécessaires
- Elle intègre des données pour 80 plantes sèches pour le moment.
- A l'avenir, il est question de l'étendre à d'autres plantes sèches ainsi qu'à d'autres formes galéniques.
- Des formations à son utilisation sont mises en place. Elles sont réservées pour l'instant aux adhérents de la Fédération des Paysans Herboristes et de Simples (l'adhésion à Simples est de 80 €/ an pour les producteurs et 40 €/an pour les porteurs de projets, l'adhésion à la FPH est de 15 €/an). Une session sera proposée pour les producteurs de Nouvelle Aquitaine, 100% en visioconférence, les 8 et 15 novembre 2024. S'inscrire via le lien disponible dans la rubrique "agenda" ci-dessous ou se renseigner auprès de Béatrice (06 73 62 35 03 ou b.poulon17@bionouvelleaquitaine.com) .

Utilisation des plantes en élevage

- Enjeu : il n'existe pas de statut réglementaire adapté pour les substances à base de plantes utilisables en santé animale, alors que le cahier des charges bio privilégie le recours à la phytothérapie...
- Si des allégations thérapeutiques sont utilisées, le produit à base de plantes va alors être considéré comme un médicament, nécessiter une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), une LMR et compter comme un traitement (limité en bio)
- Le statut alternatif de complément alimentaire est donc souvent utilisé pour les plantes
- Ces contraintes pèsent à la fois sur l'usage des plantes, mais aussi sur la formation des éleveurs, qui n'ont pas le droit de se former à la phytothérapie, sans l'encadrement d'un vétérinaire
- Un collectif « Plantes en élevage » s'est monté entre 2016 et 2019 avec des instituts techniques (dont l'ITAB), des organisations professionnelles agricoles (dont la FNAB, les CIVAM), la Confédération Paysanne, des experts et des praticiens.
- ses revendications : proposer un nouveau cadre réglementaire adapté à l'usage des plantes en élevage et faciliter la formation des éleveurs à la phytothérapie
- Actions menées : expertise (technique, proposition juridique), plaidoyer (échanges réguliers avec DGAL, Vivéa ; mobilisations...)
- Quelques avancées (reconnaissance de l'inadaptation de la réglementation actuelle par l'administration, etc.) mais des lenteurs administratives perdurent... A date, les difficultés à parler des bienfaits des plantes et à former les utilisateurs demeurent.
- Perspectives :
 - Proposer une approche LMR adaptée aux plantes et porter les travaux au niveau européen. Poursuivre, renforcer le travail de plaidoyer du collectif Plantes en Elevage.
 - Mettre en place un projet Inter-ONVAR sur le sujet pour 1/ étudier, caractériser les produits à base de PPAM attendus par les éleveurs et possibles à fournir par les producteurs (formats, volumes,...), 2/ professionnaliser les producteurs de PPAM en tant que formateurs, 3/ réaliser une veille/ pédagogie réglementaire

Création de la nouvelle Association des Producteurs de Fleurs Comestibles de l'Ouest

Pour tout savoir, c'est ici: <https://fleurscomestibles.org/>



Portrait : Yohan MUSSEAU, cueilleur de PPAM en bio

Localisation : Bazas

Surface : 6 ha en prairie sur la ferme, zone de cueillette ; Yohan dispose de sites de cueillette certifiés dans les Corbières, les Cévennes, le Sud-Est de la France, le Minervois et le sud du Pays Basque

Activité principale sur la ferme : cueillette et distillation de plantes sauvages bio

Autres activités sur la ferme : production de jus de pomme et de sirops

Les différents produits commercialisés : huiles essentielles et hydrolats, sirops, jus de pomme

Lieux de vente : boutique à la ferme, 2 marchés bi-mensuels en alternance, 1 marché mensuel, 6 AMAP (2 à 3 livraisons par an), vente par correspondance, 1 Biocoop et 1 magasin bio. Clientèle professionnelle : transformateurs (préparateurs de cosmétiques, restaurateurs,...)

Chiffre d'affaires annuel : de 2015 à aujourd'hui, 40 à 45 000 €, avec une baisse depuis 2022 (36 000 € en 2023)

Historique

Yohan a fait un BAC STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) à Bazas puis un BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) à Neuvic (19).

En 2002 il découvre le métier de cueilleur et distillateur, dans les Cévennes. Jusqu'en 2007 Yohan vit des expériences informelles, de stages, petits boulots auprès de divers producteurs adhérents au syndicat SIMPLES. Dans cette période, il réalise un stage d'immersion en entreprise, un stage d'installation agricole (en vue de la demande de DJA) auprès d'une productrice de PPAM dans la Drôme et un stage de 2 mois à Madagascar. Il en profite pour démarrer son parcours JA.

Son installation est effective au 1^{er} avril 2007 avec la création de son entreprise. Pour ce qui concerne son statut social, Yohan fait le choix de rester demandeur d'emploi au RSA, pour pouvoir s'installer de façon progressive, sans pour autant que cela ne le bloque pour commercialiser ses

produits. L'activité PPAM est encore méconnue des instances agricoles et le fait que Yohan souhaite réaliser son installation sans produire, mais uniquement en réalisant une activité de cueillette pose problème. Après « s'être battu » avec la MSA, il finit par avoir gain de cause. En 2009, encouragé par le changement de règles du VIVEA, qui ouvre les droits à la formation aux cotisants solidaires, il acquiert ce statut. Depuis d'ailleurs, Yohan se forme de façon régulière, tous les ans.

En 2011 Yohan achète sa ferme avec un emprunt JA sur la partie agricole, après avoir validé ses stages 40h, 21h, obtenu sa DJA et opté pour un statut de chef d'exploitation. C'est aussi l'année où il passe à temps plein sur son activité agricole.

De 2012 à 2014, Yohan réalise des travaux sur sa ferme, crée ses locaux de travail, ce qui lui permet de gagner en efficacité.

Montant total des investissements (terres, locaux, matériel de transformation et vente): 100 000 €

Activités cueillette et transformation

Yohan connaît 4 pics d'activité dans son année agricole :

- Avril : cueillette dans les Corbières durant une semaine
- De mi avril à mi juin, fabrication des sirops qui vient s'ajouter à son activité de fond
- De mi juillet à mi août : préparatifs, suivis de 3 semaines de cueillette dans le sud est (qui représentent la moitié de son volume de production annuel)
- Septembre : boom de l'activité jus de pomme

Yohan cueille une cinquantaine de plantes, produit 15 huiles essentielle, 45 hydrolats et 7 sirops

La lavande vraie sauvage représente 1/3 de ce qu'il produit annuellement en huiles essentielles (5 l sur 15)

Les sirops sont fabriqués sur place, à la ferme, avec du matériel de cuisine basique. Ils sont produits dès la récolte effectuée, à partir de plantes cueillies en Gironde.

Les huiles essentielles et les hydrolats sont fabriqués à partir des plantes issues principalement des cueillettes girondines, mais aussi des autres cueillettes dans le sud-est, les Corbières, les Cévennes et le Minervois. Certaines plantes sont distillées en frais, d'autres doivent être pré-fanées, d'autres sont plus ou moins souples et adaptables selon les conditions. Par exemple, la lavande vraie cueillie dans le sud-est peut être pré-fanée, mais pour son organisation, Yohan la cueille pendant une semaine, l'entrepasse dans une bergerie présente sur le site de récolte, et la redescend en une seule fois. Dans les Cévennes, une mairie met à disposition un local pour stocker les plantes à l'abri, dans l'attente de leur distillation. Dans le Minervois, Yohan dispose d'un local chez des copains. Quand il cueille dans les Corbières, il revient chez lui pour réaliser la distillation.

Il essaie de limiter les déplacements de l'alambic car cela l'abime, mais lors de son chantier de cueillette d'été, il l'emmène avec lui, le dépose sur un site propice (dans un local, chez des amis,...) et achemine les plantes jusqu'à lui.

Yohan dispose d'un fourgon et d'une remorque pour déplacer les plantes et l'alambic (4,5m3 chacun).

Sur les 3 semaines de chantier de cueillette l'été, 7 jours seulement sont réellement consacrés à la cueillette de lavande dans le sud-est puis 4 jours à celle de la lavande aspic, sarriette, lavandin dans les Cévennes. 2 jours sont consacrés à la distillation. Le reste du temps est utilisé à réaliser les trajets, à installer les campements, à gérer la manutention.

Yohan est équipé d'un alambic en cuivre, de matériel de laboratoire pour la filtration, la décantation. A la ferme il a des locaux de stockage pour les hydrolats

L'atelier jus de pomme n'était pas prévu au départ. Comme Yohan fait de la cueillette sauvage, on lui a fait des propositions de récupérer des pommes sur des vergers abandonnés. Il a accepté et aujourd'hui, il fait du jus de pommes issu de cueillettes sauvages. Cette activité s'accorde bien avec la saisonnalité des plantes. Elle dure un mois. La récolte se fait sur plusieurs jours, manuellement. Un premier ramassage au sol est effectué en triant les pommes saines. Des bâches sont ensuite installées sous les pommiers permettant aux pommes tombées par « secouage » d'être rassemblées. Elles sont alors mises en cageots, stockées 5 à 6 jours, puis broyées et pressées au moyen d'une presse à paquets. Le jus est ensuite décanté, pasteurisé et mis directement en bouteille, à chaud (circulation du jus dans un bain d'eau chaude). L'embouteillage se fait à la tireuse, puis les bouteilles sont capsulées manuellement.

Yohan utilise comme suit son temps de travail :

- 25% : cueillettes, transformations et prospection de sites.
- 21% : vente des produits
- 18% : administratif
- 9% : maintenance, réparation
- 9% : activité professionnelle et syndicale
- 9% : trajets
- 9% : autres activités

Il travaille en moyenne 40 heures/semaine et prend 3 semaines de vacances par an.

Au niveau professionnel, Yohan s'investit en tant que membre du bureau du syndicat SIMPLES et en tant que représentant PPAM de la Gironde à Bio Nouvelle Aquitaine. C'est dans ce cadre qu'il organise chaque année depuis 10 ans les rencontres PACRET'Bio (journées Professionnelles Autogérées et Conviviales, de Rencontres et d'Échanges Techniques, entre producteurs et productrices de PPAM Bio de Nouvelle Aquitaine).

Commercialisation

Yohan s'est rendu compte que le jus de pomme constitue un produit d'appel.

Il vend 3,50 € le litre de jus de pomme, 4.5 € ses sirops (250 ml), de 6.5 € à 9 € ses hydrolats (200 ml), de 4.5 € à 18 € ses huiles essentielles (5 ml).

Trucs et astuces, à retenir

Etre compétent dans différents domaines: transformer, vendre. Importance de se former

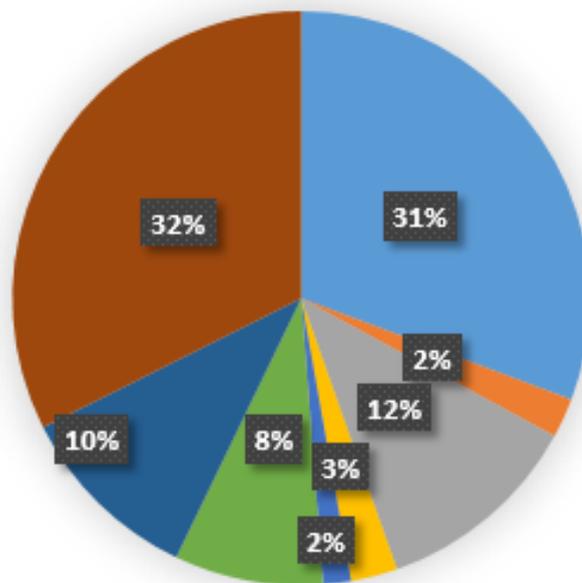
Etre capable de s'adapter

Savoir s'organiser

Au démarrage, bien dimensionner son projet, faire des choix pertinents d'équipement. Le choix d'une installation et d'un équipement progressifs peut être intéressant. Permet d'adapter peu à peu son projet à la réalité de terrain. Par exemple, au démarrage de son activité, Yohan faisait des tisanes et des confitures. Quand il s'est installé, il a eu ses enfants et s'est rendu compte qu'il avait trop d'activités. A donc choisi d'éliminer les tisanes et confitures.

Ne pas partir directement sur de gros investissements pour ne pas se pénaliser dès le départ et garder souplesse et adaptabilité

Débouchés en 2023



- Marchés hebdomadaires
- Evénements ponctuels
- Marchés mensuels
- Livraisons aux particuliers
- Colis aux particuliers
- Groupements d'achat
- Vente à la ferme
- Vente aux professionnels revendeurs

Biblio / études

Présentation du GIEE Pack' à ppam, en Région PACA; voici le lien vers l'enregistrement, en ligne sur chaîne Youtube Agribio 04 : <https://www.youtube.com/watch?v=QG8qZUbjVlg>

Résultat du projet Fil'PPAM auquel Bio Nouvelle Aquitaine a participé qui a débouché sur la création d'un **guide sur la structuration des filières PPAM bio en France**; toutes les infos en suivant le lien: <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/structuration-des-filieres-ppam-bio-en-france/>

Si vous aussi, souhaitez vous engager dans la structuration d'une filière PPAM, contactez votre GAB

Résultat de l'enquête de la FNAB (à laquelle vous avez peut-être participé) sur **les impacts du changement climatique et l'adaptation des producteurs de PPAM bio**: <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/changement-climatique-quels-impacts-et-queelles-solutions-pour-la-filiere-ppam/>

Enquête de l'ITEIPMAI sur le séchage des PPAM qui vise à réaliser un guide illustré sur les techniques de séchage. Voici le lien si vous souhaitez/pouvez y répondre (2 à 10 minutes) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf1LKO22iWu9JDBItGcaH4gVq0Nv6d23QH5eqKtDwaa1qJopA/view_form

Agenda

En attendant la sortie du catalogue de formations du réseau Bio Nouvelle Aquitaine, voici les dates des premières **formations PPAM de l'automne**:

- Quels couverts végétaux mettre en place sur ma ferme en PPAM Bio? Dates à confirmer autour du 20 septembre (1 j à 1,5 j); secteur Surgères (17).
- Gestes et postures: ergonomie et travail en conscience en production de PPAM bio; 1er octobre 2024 à Melle (79)
- Perception sensibles et suprasensibles en production (et transformation) de PPAM Bio; 9 et 10 octobre 2024 à Epargnes (17)
- Gemmothérapie et reconnaissance de bourgeons; 17 et 18 octobre à Ecurat (17)
- Utiliser les allégations de santé, organisée par le syndicat Simples: 2 demies-journées les 8 et 15 novembre 2024, en visio. Lien d'inscription ici: <https://www.helloasso.com/associations/syndicat-simples/evenements/24-11-08-formation-utilisation-des-allegations-de-sante-2>
- Appliquer les principes d'hygiène relatifs aux risques microbiologiques et la réglementation sanitaire en matière de transformation fermière; 24 et 25 septembre en Haute-Vienne, 14 et 15 octobre en Charente Maritime. NB: autres sessions prévues en Charente (décembre) et Gironde (février)
- Je conçois mon atelier de transformations alimentaires; 5 et 6 novembre en Charente-Maritime ou Gironde. NB: autre session prévue en Haute-Vienne (87)
- Quelles transformations choisir pour mes PPAM?; le 7 octobre en Haute-Vienne

Les liens d'inscription à toutes ces formations seront disponibles dès lundi sur le site internet de Bio Nouvelle Aquitaine: <https://www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/>

Nouveautés VIVEA:

- les cotisants solidaires sont éligibles dès leur première année d'installation et quel que soit leur chiffre d'affaires
- les porteurs de projets à l'installation voient le champ des formations qui leur sont financées par VIVEA s'élargir, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité (prescription dans le PPP,...). Leur sont donc accessibles: toutes les formations techniques, les formations transformation dans la limite de 35 heures par an, mais aussi et c'est nouveau: les formations commercialisation/marketing, qualité, accueil/tourisme, gestion des ressources humaines, santé/sécurité, comptabilité, informatique/bureautique, entretien/maintenance.

Prochaine commission PPAM en Poitou-Charentes: Semaine 37 (date à confirmer en fonction des disponibilités de chacun)

Prochaine journée technique en Poitou-Charentes: semaine 47 (date à confirmer en fonction des disponibilités de chacun)

Thématiques prévisionnelles (2 sur 3 en fonction des possibilités): animations pédagogiques (méthodologie, thématiques, matériel, fréquence des animations, coût des prestations, etc...) / Pratiques de la cueillette (type de plantes-arbustes-arbres, techniques de cueillette, zones de cueillette, demande d'autorisation préalable ?...) / Visite d'une ferme en production de thé

Cette lettre a été réalisée avec le soutien de:



Union Européenne



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Newsletter rédigée par Béatrice POULON - b.poulon17@bionouvelleaquitaine.com

Bio Nouvelle Aquitaine

322 Boulevard Jean-Jacques Bosc, 33130, BEGLES

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

